



Statement Opposing Bill 62

As future doctors in Quebec, we feel a need to speak out against Bill 62, *An Act to foster adherence to State religious neutrality and, in particular, to provide a framework for religious accommodation requests in certain bodies*. We are very concerned about this Bill. We believe it is Islamophobic and discriminates against Muslim women who wear niqabs and burqas.

Bill 62, which bans the provision or use of public services, including health care services, by anyone who covers their face, is an attack on Muslim women who wear a niqab or burqa. This bill sends a strong message: Muslim women who wear a niqab or burqa do not belong in Quebec. As the Bill cites security concerns as a justification, it contributes to a societal belief that women who wear niqabs are a security threat, and by extension, all Muslim people are a threat to security. This is a deeply harmful societal belief that encourages and enables violence and discrimination against Muslims. It contributes to the growing anti-Muslim sentiment, which has led to violence and hate crimes committed against Muslim people in Quebec, including the shooting at a Quebec City mosque in January 2017 which killed six people.

Quebec has accepted the responsibility to its citizens to provide healthcare, and is taking dangerous and limiting steps by segregating citizens. We believe this law clearly contradicts the Charter of Human Rights and Freedoms. In particular, we consider that it violates Article 10 which states, *inter alia*, that every person has a right to full and equal recognition and exercise of his human rights and freedoms without distinction, exclusion or preference based on religion. Furthermore, we consider that it clearly contradicts Article 15, which states that no one may, through discrimination, inhibit the access of another to public transportation or a public place.

We commit to creating hospitals and clinics that are welcoming and supportive places for all patients, regardless of religious belief. We support a woman's right to wear what she

chooses, including a burqa and niqab. We will do everything we can to ensure this bill is not enforced at the MUHC, the Montreal General Hospital, St. Mary's Hospital, The Jewish General Hospital, and any other McGill teaching site.

Bill 62 is Islamophobic, discriminates against Muslim women who wear niqabs and burqas, and is in clear contradiction with the Charter of Human Rights and Freedoms. Laws like this one run directly counter to fostering an inclusive, respectful, and safe society for all. As such, we will work towards challenging Bill 62. Furthermore, we implore other professionals and members of the community to challenge Islamophobia and work to create a society where religious freedom is respected.

Signed,



Safina Adatia, *Author, Equity Committee Executive Member*

Julian Gitelman, *Author, Equity Committee Commissioner*

Julian Nguyen, *Author, Equity Committee Commissioner*

Juliette Lemieux-Forget, *Translator, Equity Committee Executive Member*

The MSS Equity Committee

The Medical Students' Society of McGill University



Déclaration Opposant le Projet de loi 62

En tant que futur(e)s médecins, nous ressentons aujourd'hui le besoin de dénoncer le Projet de loi 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes. Cette loi soulève pour nous des préoccupations importantes : dans sa présente forme, il s'agit d'une loi islamophobe et discriminatoire envers les femmes portant le niqab ou la burqa.

En empêchant la prestation ou l'usage de services publics, incluant les services de santé, à quiconque ayant le visage couvert, cette loi représente une attaque envers les femmes musulmanes portant le niqab ou la burqa. Cette loi envoie un message puissant : ces femmes ne sont pas à leur place au Québec. En s'appuyant sur des préoccupations ayant trait à la sécurité, cette loi contribue à l'idée reçue que toute femme portant le voile constitue une menace à la sécurité. Par extension, cette loi contribue au stéréotype selon lequel l'ensemble des musulmans représentent un danger. Il s'agit d'un préjugé destructeur, qui rend possible et même encourage la discrimination et les actes de violence envers la population musulmane. Ceci s'inscrit dans une croissance des sentiments antimusulmans, dont la présence au Québec se fait déjà sentir par des crimes haineux tels que l'attentat de la grande mosquée de Québec en janvier 2017, ayant causé la mort de six personnes.

Le gouvernement québécois accepte la responsabilité de fournir des soins de santé à l'ensemble des citoyens, mais prend présentement des mesures restrictives, ségréguant la population. Nous croyons que cette loi va à l'encontre de la Charte des droits et libertés de la personne, en particulier à l'encontre de l'Article 10, précisant que " toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la religion [...]. " En outre, nous croyons que l'Article 15, indiquant que " nul ne peut, par discrimination, empêcher

autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics [...] et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles ", est lui aussi mis à mal.

En tant qu'étudiant(e)s en médecine et futur(e)s professionnel(le)s de la santé, nous nous engageons à bâtir des environnements cliniques accueillants et accessibles à tous les patients, peu importe leurs croyances religieuses. Nous appuyons le droit d'une femme à porter ce qu'elle désire, incluant la burqa et le niqab. Nous ferons tout ce qui est en notre possible pour empêcher que cette loi ne soit mise en place dans les hôpitaux du CUSM, à l'Hôpital général de Montréal, au Centre hospitalier de St Mary, à l'Hôpital général juif, ainsi que dans tout autre site d'apprentissage régi par McGill.

Le projet de loi 62 est islamophobe et constitue une forme de discrimination envers les femmes musulmanes portant le niqab ou la burqa. Il s'oppose à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Finalement, une telle loi va à l'encontre d'un désir d'établir une société inclusive, respectueuse et sécuritaire pour tous et pour toutes. Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à l'adoption du Projet de loi 62. Nous encourageons de plus tout(e)s autres professionnel(le)s de la santé et membres de la communauté à combattre l'islamophobie et à s'investir dans la création d'une société où chacun est libre de pratiquer sa foi.

Signé,



Safina Adatia, *Auteure, Membre exécutif du Comité sur l'équité*

Julian Gitelman, *Auteur, Commissaire du Comité sur l'équité*

Julian Nguyen, *Auteur, Commissaire du Comité sur l'équité*

Juliette Lemieux-Forget, *Traductrice, Membre exécutif du Comité sur l'équité*

Le Comité sur l'équité du MSS

L'Association des étudiant(e)s en médecine de l'Université McGill